

ARRETÉ N° 14/20 /MINESEC DU 05 FEV 2020
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :



Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE SANAGA

CES de Metep

Directeur : Monsieur **MBALA MANGA Constant**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **753 906-A**, précédemment Surveillant Général dans le même établissement, en remplacement de Monsieur MBARGA MBARGA.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BOUMBA ET NGOKO

CETIC de Gari Gombo

Directeur : Monsieur **ZEE Zéphyrin Germain**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **567 665-O**, précédemment Censeur au Lycée Technique de Moloundou, en remplacement de Monsieur NKEMOMB Boniface, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA KADEY

CETIC de Ndelele

Directeur : Monsieur **AMENA Albain Vergose**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **567 666-W**, précédemment en service à la Délégation Départementale du Lom et Djérem, en remplacement de Monsieur ANKOAS Louis Marie, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOM ET DJEREM

Lycée Technique de Diang

Provisur : Monsieur **ANKOAS Louis Raoul**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **601 362-P**, précédemment Directeur du CETIC de Ndélélé, en remplacement de Monsieur OVONO ONDO André.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT NKAM

CES de Fopouanga

Directeur : Monsieur **KINGUE Louis Bernard**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **555 777-W**, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Bafang, en remplacement de Monsieur Deutchoua.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN

CES de Madinga

Directeur : Monsieur **NDANJOUEN Mathieu**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **557 050-H**, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Kouoptamo, en remplacement de Monsieur MICHIREN NSANGOU, poste vacant.

CES de Njinja

Directeur : Monsieur **YANDITOU SANDA OUMAROU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **591 663-M**, précédemment Censeur au Lycée de Koudoumbain, en remplacement de Monsieur NTIECHE MAMA, poste vacant.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
000692  04 JAN 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJA ET LOBO

Lycée de Nkoumadjap-Fong

Provisur : Monsieur **NDOH MBAZOA Nikita Alexis Richard**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **569 798-C**, précédemment Provisur du Lycée de Mvangan, en remplacement de Monsieur EBONKO Jean Baptiste, muté.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MVILA

Lycée de Mvangan

Provisur : Monsieur **EBONKO Jean Baptiste**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **548 704-A**, précédemment Provisur du Lycée de Nkoumadjap-Fong, en remplacement de Monsieur NDOH MBAZOA Nikita Alexis Richard, muté.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD- OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MANYU

Lycée Bilingue de Mamfe

Provisur : Monsieur **EBAI John TAKANG**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **559 215-Q**, précédemment en service à la Délégation Départementale de la Manyu, en remplacement de Monsieur AYUK Peter MANYO.

CES d'Ekok

Directeur : Monsieur **OROCK Solomon TARH**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **534 457-Z**, précédemment Censeur au Lycée de Mamfé, en remplacement de Monsieur EBOT Pius ARREY, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEME

CES de Bakumba

Directeur : Monsieur **Blessed NJAYO**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **601 257-V**, précédemment en service au Lycée de Foe Bakundu, en remplacement de Monsieur ETIM Cletus MOTINA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



CETIC de Massaka

Directeur : Monsieur **OBASE Martin EPUPU**, Instituteur Principal de l'Enseignement Technique, matricule **359 098-T**, précédemment en service au Lycée Technique de Kumba, en remplacement de Monsieur BANINI Josué Raymond, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser respectivement six (06) heures et quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **05 FEV 2020**



**Le Ministre des Enseignements
Secondaires,**

